

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/09/18

Dossier complet le :

20/09/18

N° d'enregistrement :

F01118P0216

1. Intitulé du projet

Implantation et exploitation temporaire d'installations mobiles de fabrication de matériaux routiers sur le site de l'aéroport de Paris - Orly, sur une durée maximale de 12 mois à compter de décembre 2018.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COLAS Île-de-France Normandie

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Vincent Grosshenny, Directeur Environnement COLAS IDFN

RCS / SIRET

3 2 9 | 1 6 8 | 1 5 7 | 0 0 1 7 3

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) a) Autres ICPE	Projet soumis à Autorisation au titre des rubriques : - 2521-1 (2 centrales d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud) - 2515-1-a (1 centrale de malaxage et 3 concasseurs : puissance totale 1000 kW) Projet soumis à Enregistrement au titre des rubriques : - 2517-1 (115 000 m ² de surface totale dédiée au transit de matériaux) Projet soumis à Déclaration et à Contrôle Périodique (rubriques 4734-2 et 2910-A-2), Projet soumis à Déclaration (rubriques 2518-b, 4801-2, 2915-2)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à rénover et mettre en conformité la piste 08/26 de l'Aéroport de Paris - Orly.

La période de chantier s'étalera sur une période cumulée de 16 semaines, entre le 05 août 2019 et le 08 novembre 2019.

La phase préparatoire au chantier de l'Aéroport de d'Orly (approvisionnements) devra débuter dès décembre 2019. Le repli des installations aura lieu au plus tard fin décembre 2019.

Le projet d'implantation des installations occupera une superficie totale de 27,7 ha dans l'emprise de l'aéroport de Paris - Orly. Aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

L'implantation des installations nécessaires aux travaux sera effectuée sur 3 zones distinctes :

- une plateforme d'environ 10,9 ha dédiée au concassage des matériaux (comprenant une zone de stockage de matériaux à traiter, une zone d'implantation de trois concasseurs et une zone de stockage de matériaux concassés)
- une plateforme d'environ 11,2 ha dédiée à la fabrication de béton et de graves traitées au liant hydraulique (comprenant une centrale à béton, une centrale de malaxage et différentes zones de stockage de matériaux)
- une plateforme d'environ 5,5 ha destinée à la fabrication d'enrobés à chaud (comprenant 2 centrales d'enrobage, des zones de stockage de matériaux et une base vie).

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à rénover et mettre en conformité la piste 08/26 de l'Aéroport de Paris - Orly.

Cette opération de chantier devrait nécessiter la fabrication de :

- 160 000 tonnes de matériaux concassés,
- 190 000 tonnes de d'enrobés
- 120 000 tonnes de graves routières à base de liants hydrauliques,
- 5 000 m³ de béton prêt à l'emploi.

La phase de chantier doit répondre au planning de construction et de développement de l'aéroport. Ainsi, les travaux seront planifiés comme suit :

- Approvisionnement en granulats et matériaux à traiter à partir de décembre 2018
- Implantation des installations en juin 2019
- Production d'enrobés : du 05 août 2019 au 08 novembre 2019 (soit 4 mois)
- Repli des installations et des stockages au plus tard fin décembre 2019

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Situés dans l'emprise de l'aéroport de Paris-Orly, les terrains d'implantation des installations de fabrication de matériaux routiers sont déjà anthropisés et en partie imperméabilisés. Aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

Dans ce contexte, seuls quelques travaux d'aménagement préalable à la mise en service des installations et de leurs équipements devront être effectués :

- Nettoyage et débroussaillage des terrains si nécessaire, légère mise à niveau (simple mouvement de terres en place, non nécessité d'amenée de terres extérieures, non nécessité d'évacuation de déblais excédentaires, pas de rabattement de nappe...)
- Stabilisation des aires de stockage des matériaux
- Imperméabilisation des zones d'implantations des équipements de production
- Réalisation des pistes de circulation et des zones de stationnement en matériaux stabilisés ;
- Réalisation des autres prestations de génie civil (parcs à liants des centrales d'enrobage, ponts bascules,...)
- Clôture, panneautage et signalisation des sites.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le procédé de concassage se décompose en plusieurs étapes : approvisionnement en matières premières (granulats, béton, ...), l'alimentation de l'installation en matériaux à concasser, déstockage et évacuation des matériaux traités vers la zone de fabrication de matériaux routiers (centrale à béton ou centrale de malaxage).

Le procédé de fabrication de graves traitées au liant hydraulique consiste au malaxage de matériaux concassés avec un liant hydraulique (ciment) dans un mélangeur. L'installation est équipée de doseurs à granulats, d'un silo doseur en ciment et d'un groupe doseur en eau pour permettre de contrôler la formulation.

Le procédé de fabrication de béton consiste au mélange de granulats, de liants hydrauliques, d'eau et d'adjuvants.

- le stockage adapté des matières premières (aires de stockage extérieures pour granulats, ciment et adjuvants en silos,
- le malaxage des différents constituants préalablement pesés dans un malaxeur,
- le chargement du béton prêt à l'emploi et la livraison vers le chantier de destination.

Le procédé de fabrication d'enrobés est composé des étapes suivantes :

- l'approvisionnement en matières premières (granulats, filler, bitumes, fraisats) et leur stockage adapté (aires de stockage extérieures, silo, citernes calorifugées),
- le séchage des granulats/agrégats,
- le dosage des granulats/agrégats en fonction du type d'enrobés à fabriquer,
- le mélange des granulats avec le bitume et les fillers dans le malaxeur,
- le stockage des matériaux enrobés dans les trémies calorifugées,
- le chargement des camions et la livraison sur le chantier de destination.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet relève de la procédure d'autorisation environnementale au titre de la nomenclature ICPE. Toutefois, compte tenu que la durée prévisionnelle du projet sera au maximum de 12 mois (implantation et repli des installations compris) et que les délais de réalisation des travaux sont imposés par le maître d'ouvrage, le projet peut faire l'objet une autorisation temporaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale	27,6 ha
Surface dédiée au transit de produits minéraux	115 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Aéroport de Paris - Orly

Plateforme "centrales d'enrobage" implantée sur les communes de Wissous (section OM parcelle 80) et de Paray-Vieille-Poste (section AB parcelle 03)

Plateforme "centrale à béton/de blanc" implantée sur la commune d'Athis-Mons (section A parcelle 232)

Plateforme "concassage" implantée sur la commune de Villeneuve-le-Roi (section AX parcelle 190)

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 20' 43" E. Lat. 48° 43' 12" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se trouve à 1 km au sud de la plateforme "centrale à béton/de blanc" : il s'agit de la ZNIEFF de type 1 "Le coteaux des vignes" (cf. carte de localisation en annexe).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude se trouve dans le département de l'Essonne et du Val-de-Marne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche se trouve à 3,5 km au sud de la plateforme "centrale à béton/de blanc" : il s'agit de La fosse aux carpes - FR3800499 (cf. carte de localisation en annexe).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude se trouve dans le département de l'Essonne et du Val-de-Marne.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude n'est concerné par aucun parc naturel marin, réserve naturelle, zone de conservation halieutique, parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de l'Essonne a approuvé son plan de prévention du bruit (2ème échéance) par arrêté n°449 du 25 avril 2016. Dans le département du Val-de-Marne, le PPBE a été approuvé par arrêté préfectoral n°2013/2362.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection d'un monument historique le plus proche se trouve à 545 m au nord-ouest de la plateforme "centrale à béton/de blanc" (cf. carte de localisation en annexe).

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'a été recensée sur l'emprise de l'aéroport de Paris - Orly (cf. carte de localisation en annexe).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur les communes de Paray-Vieille-Poste, Wissous, Athis-Mons et Villeneuve-le-Roi. Les communes de Paray-Vieille-Poste et de Wissous ne sont pas concernées par un plan de prévention. La commune d'Athis-Mons est soumise à deux PPRI : le PPRI de la vallée de la Seine (approuvé par arrêté n°2003PREF.DCL/0375 du 20 octobre 2003) et le PPRI de l'Orge et de la Sallemouille (approuvé par arrêté inter-préfectoral n°2017-DDT-SE-436 du 16 juin 2017), ainsi qu'un PPRT : le PPRT SMCA (approuvé par arrêté inter-préfectoral n°2011.PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/293). La commune de Villeneuve-le-Roi est soumise à un PPRI : le PPRI de la Seine et de la Marne (approuvé par arrêté préfectoral n°2007/4410 du 12 novembre 2007).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude se trouve dans la zone de répartition des eaux de l'Albien (ZRE-03001).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Agences Régionales de Santé (ARS) de l'Essonne et du Val-de-Marne ont été consultées pour connaître la localisation des captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) dans le secteur d'étude. Aucun périmètre de captage d'AEP n'est recensé au niveau de l'aéroport d'Orly. Les captages AEP les plus proches sont situés à Choisy-le-Roi (cf. carte de localisation en annexe).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites inscrits les plus proches se trouvent à 820 m au sud-est de la plateforme "centrale à béton/de blanc" : il s'agit de la Propriété au lieu-dit Le Clos Pérault et du Château et Parc d'Athis-Mons (cf. carte de localisation en annexe).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les deux sites les plus proches se trouvent à 15,5 km au sud/sud-ouest de la centrale à béton : Natura 2000 directive Oiseaux Marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte ainsi que Natura 2000 directive Habitat Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne ; et à 15,25 km au nord-est de la zone de concassage : directive Oiseaux Sites de Seine-Saint-Denis (cf. carte de localisation en annexe).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se trouve à 955 m au sud/sud-est de la plateforme "centrale à béton/de blanc" : il s'agit du Parc d'Avaucourt (cf. carte de localisation en annexe).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est prévu aucun prélèvement d'eau. Les besoins en eau des installations (centrale à béton et centrale de blanc) seront assurés à partir de cuves intégrées à la remorque de chaque installation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est prévu aucun prélèvement d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les différents terrains d'implantation des installations projetées par la société COLAS IDFN sont situés dans l'emprise aéroportuaire de l'Aéroport de Paris - Orly. Les habitats présents sur les terrains projetés sont artificialisés et ne présentent aucun intérêt écologique. Le projet n'induit donc aucune perturbation, dégradation ou destruction de la biodiversité susceptible d'être présente sur le site. Par ailleurs, le projet étant localisé en dehors de toutes zones d'intérêt (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques...), il ne remettra pas en cause le fonctionnement écologique local.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches se trouvent à plus de 15 km du site. Le projet n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur les habitats ou espèces inscrites. Une étude des incidences Natura 2000 sera réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit toutefois d'espaces naturels artificialisés (espaces verts urbains non agricoles) situés dans l'emprise aéroportuaire de l'Aéroport de Paris - Orly (cf. carte d'occupation du sol en annexe).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques des centrales d'enrobage sont susceptibles d'engendrer des risques sanitaires. Toutefois, l'air des tambours sécheurs (comprenant les vapeurs issues du malaxage et les gaz imbrûlés) seront traités par une installation de dépoussiérage (filtre à manches) garantissant un rejet de poussières inférieur à 20 mg/Nm3 en sortie de la cheminée. Une évaluation quantitative des risques sanitaires sera présentée dans le dossier de demande d'autorisation environnementale.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des déplacements uniquement entre les plateformes de fabrication de matériaux. Ces déplacements seront internes à la zone aéroportuaire. Une piste dédiée uniquement au chantier permettra de faire transiter les bétons concassés de la zone "concassage" vers la zone "centrale à béton/de blanc". Les camions de livraison des enrobés emprunteront quant à eux les pistes existantes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Une étude acoustique sera réalisée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale. Toutefois, le bruit actuel engendré par la circulation aérienne domine le paysage sonore au niveau des ZER. Il est donc peu probable que les installations projetées soient à l'origine de nuisances sonores au niveau des ZER les plus proches.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les odeurs proviennent principalement des bitumes et des enrobés. La société COLAS IDFN utilisera des bitumes purs, moins odorants.</p> <p>Les odeurs provenant essentiellement des enrobés lors du chargement, les camions de livraison des enrobés seront bâchés immédiatement après leur chargement afin de réduire les émissions olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les installations peuvent engendrer des vibrations. Toutefois, l'énergie mécanique de ces vibrations est faible et la transmission par voie solide dans les sols amortira fortement ces vibrations.</p> <p>Les vibrations émises par les installations projetées ne seront pas source de nuisances pour les habitations les plus proches.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses sur le site seront celles des phares des véhicules manœuvrant sur le site et l'éclairage des installations.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air seront principalement constitués des gaz d'échappement des véhicules circulant sur le site et des rejets gazeux émis par les tambours sécheurs. Les tambours sécheurs seront équipés de brûleurs fonctionnant au fioul lourd TBTS et de filtres à manches. Les rejets seront conformes aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 02 février 1998.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera uniquement des eaux usées sanitaires et pluviales. Le site sera équipé de sanitaires mobiles de chantier, les eaux sanitaires seront pompées et évacuées pour traitement. Les eaux pluviales de ruissellement sur les zones de stockage non étanchéifiées s'infiltreront. Les eaux pluviales de ruissellement sur les zones étanchées seront collectées et transiteront par un séparateur d'hydrocarbures.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés par l'activité de la société seront essentiellement des huiles usagées et déchets d'entretien du matériel ou encore des déchets banals (ordures ménagères).</p> <p>Tous ces déchets seront collectés séparément et traités par des sociétés spécialisées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans l'emprise foncière d'Aéroports de Paris (ADP).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Ces éléments sont traités dans l'annexe jointe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet prend place sur des terrains situés dans l'emprise de l'aéroport de Paris-Orly, à proximité immédiate de la zone de chantier (à savoir la piste de l'aéroport). Il n'affectera pas de manière notable des zones à forte potentialité environnementale et remarquable et peut donc être dispensé d'une évaluation environnementale.

Par ailleurs, la procédure d'autorisation environnementale permettra de prendre en compte l'ensemble des impacts potentiels du projet. Cette procédure d'autorisation comprendra une étude d'incidence environnementale qui présentera l'ensemble des mesures envisagées pour éviter, réduire voire compenser les incidences du projet et sera garante d'une d'une protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité des populations. Elle permettra également de fixer les prescriptions nécessaires et suffisantes à la protection des intérêts visés aux articles L211-1 et L511-1 du Code de l'Environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe cartographique du § 5. et 6. Annexe du § 6.4.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Magny-les-Hameaux

le,

19 septembre 2018

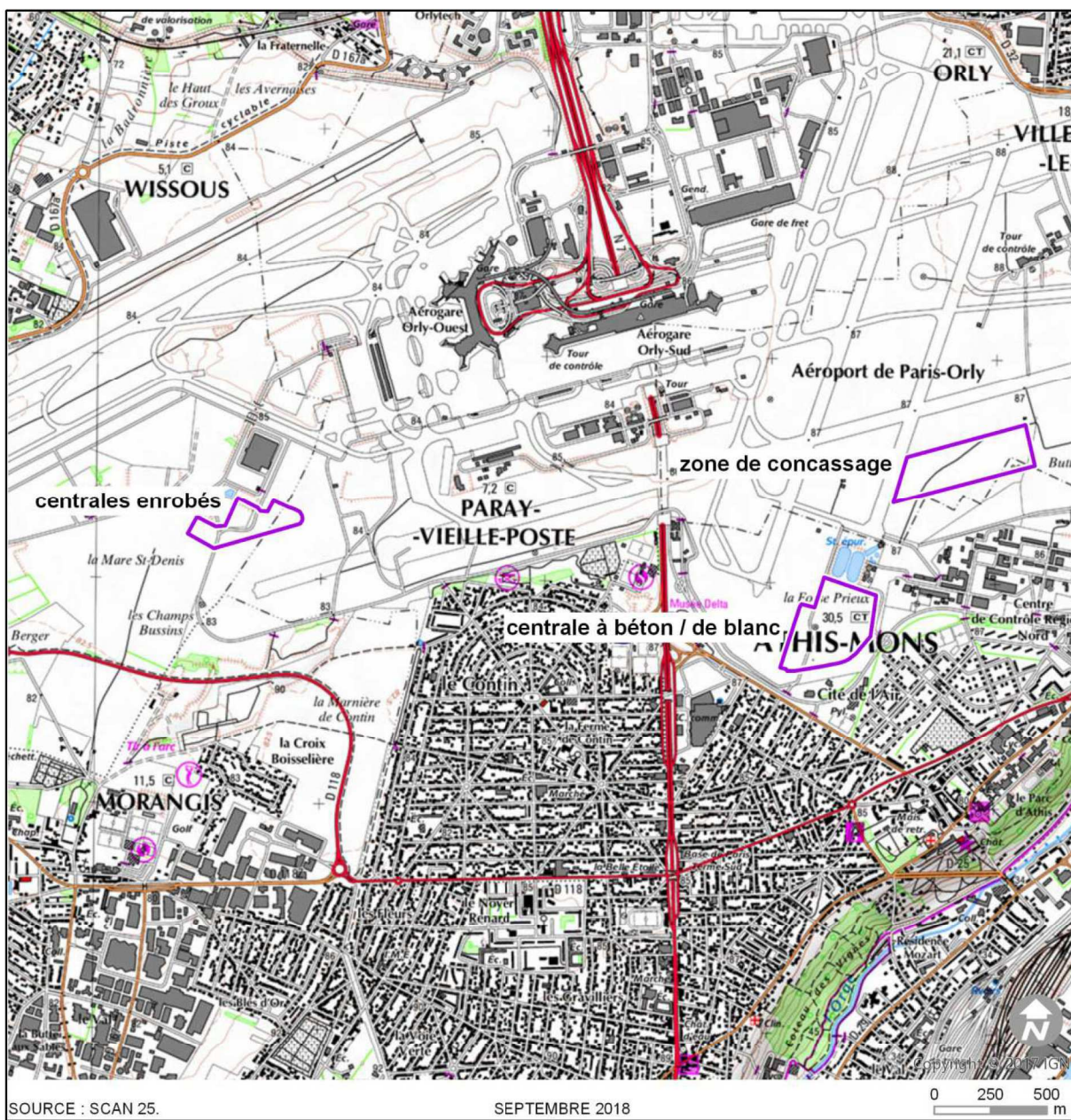
Signature



Directeur Environnement
COLAS Ile-de-France Normandie
Vincent GROSSHENNY

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

1.2. Plan de situation locale au 1/25 000^e



1.3. Photographies datées des zones d'implantation

Localisation des prises de vue photographiques



*Vues photographiques rapprochées de la plateforme Ouest « centrales d'enrobage »
(COLAS IDFN, 17/09/2018)*



*Vue éloignée de la plateforme Ouest « centrales d'enrobage »
(Google Streetview, octobre 2017)*



Vues photographiques rapprochées de la plateforme Sud « centrale à béton/de blanc »
(COLAS IDFN, 17/09/2018)



*Vue éloignée de la plateforme Sud « centrale à béton/de blanc » depuis l'Avenue
Bernard Lathière au Sud (Google Streetview, octobre 2017)*

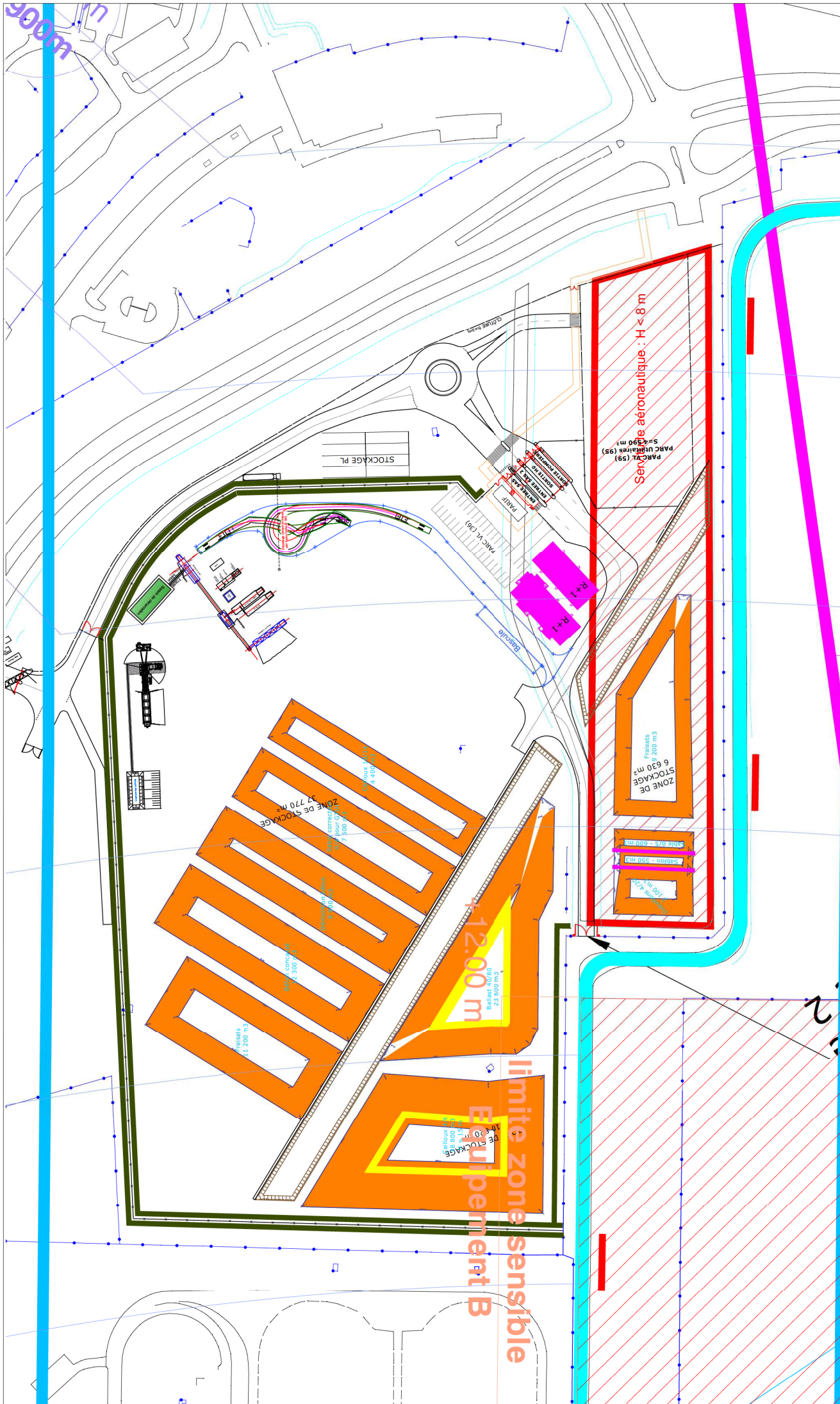


*Vues photographiques rapprochées de la plateforme Est « concassage »
(COLAS IDFN, 17/09/2018)*



*Vue éloignée de la plateforme Est « concassage » depuis le Sud
(Google Streetview, juillet 2017)*

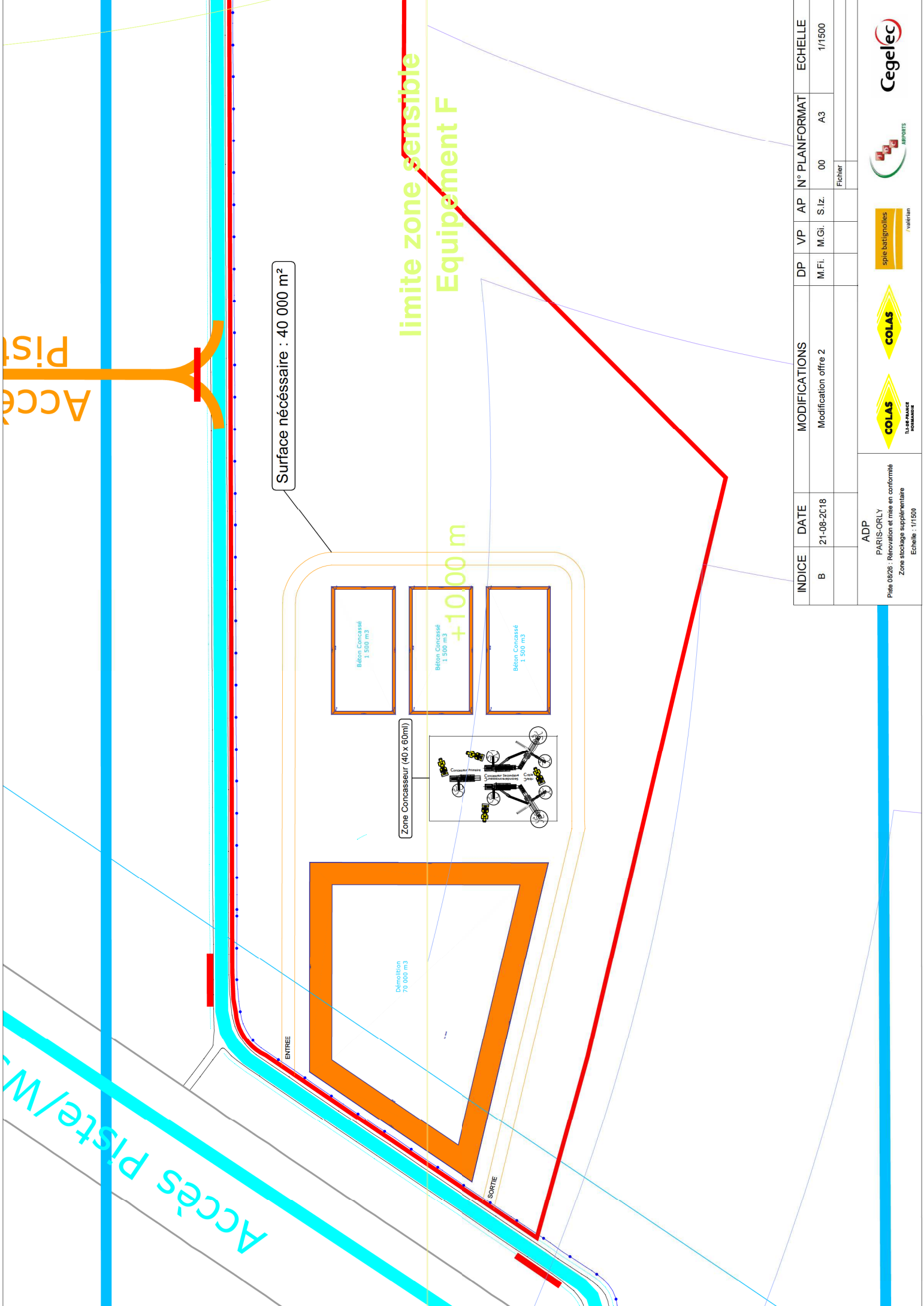




INDICE	DATE	MODIFICATIONS	DP	VP	AP	N° PLAN	FORMAT	ECHELLE
B	21-08-2018	Modification offre 2	M.Fi.	M.Gi.	S.Lz.	00	A3	1/1500
Fichier								

ADP PARIS-ORLY Pôle 08/26 : Rénovation et mise en conformité Base Vie Sud Echelle : 1/1500	COLAS TRAVAUX ROMAINS	COLAS	spie batignolles vaucluse	CEGELEC REPORTS
--	-----------------------------	-------	------------------------------	--------------------

sensible / sortie
 Base Vie 2



limite zone sensible
Equipement F

+10.00 m

Surface nécessaire : 40 000 m²

Béton Concassé
1 500 m³

Béton Concassé
1 500 m³

Béton Concassé
1 500 m³

Zone Concasseur (40 x 60ml)

Démolition
70 000 m³

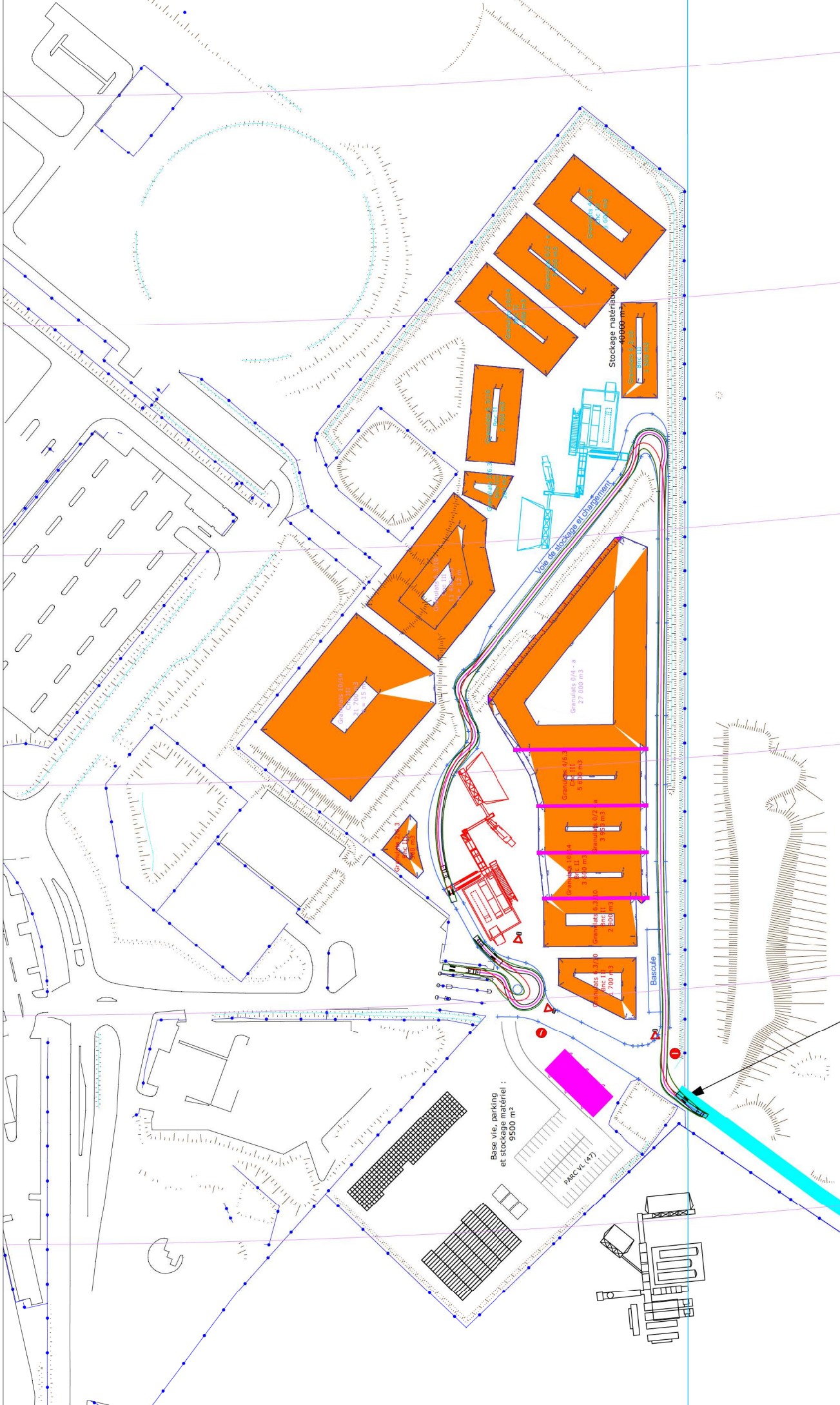
ENTREE

SORTIE

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	DP	VP	AP	N° PLANFORMAT	ECHELLE
B	21-08-2018	Modification offre 2	M.Fi.	M.Gi.	S.Lz.	00 A3	1/1500
						Fichier	

ADP	PARIS-ORLY	PARIS-ORLY	PARIS-ORLY
Règle 08/26 : Renovation et mise en conformité			
Zone stockage supplémentaire			
Echelle : 1/1500			

COLAS	COLAS	spie batignolles	CEGELEC
TRAVAUX	TRAVAUX	TRAVAUX	TRAVAUX
ROMANIE	ROMANIE	ROMANIE	ROMANIE



entrée/sortie
base vie 1

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	DP	VP	AP	N° PLAN	FORMAT	ECHELLE
B	21-08-2018	Modification offre 2	M.Fi.	M.Gi.	S.Lz.	00	A3	1/1500
ADP PARIS-ORLY Rénovation et mise en conformité Base Vie Ouest Echelle : 1/1500								



1.5. Plans des abords

Plan des abords de la plateforme « Centrales d'enrobage »



Plan des abords de la plateforme « Centrale à béton/de blancs »



Plan des abords de la plateforme « Concassage »



1.6. Carte localisant le projet vis-à-vis des sites Natura 2000

